

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Liberté, Egalité, Fraternité  
**SYNDICAT MIXTE**  
**BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*  
du comité syndical  
**Séance du 16 décembre 2019**

**Objet de délibération :**

**Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)  
2020 et RAPPORT d'OB du Syndicat  
mixte BUCOPA**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 41 délégués sur 82, convoqués le 06 décembre 2019

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames S. RIGHETTI-M. BOTTEX-E. LAROCHE- Messieurs C. de BOISSIEU - J. DOCHE - C. LIMOUSIN -S. ALBERT- JM SALVADORI-F BOEGLIN-C. RAVET-JM CASTELLANI-G BALUFIN- J. ROLLAND  
CC de la Côtière à Montluel : Monsieur B. GUILLET  
CC Miribel et du Plateau : Monsieur A. GOY  
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames S. GOY-CHAVENT-M. RUDE - Monsieur G. GUICHARD

Est élu secrétaire de séance :

M. Philippe GUILLOT VIGNOT (C.C. de la Côtière à Montluel)

La Présidente rappelle à l'assemblée que le comité syndical doit tenir un débat d'orientations budgétaires au minimum deux mois avant le vote du Budget primitif 2020.

Par conséquent, les orientations budgétaires 2020 sont présentées en annexe avec le rapport d'OB prévu dans le CGCT.

**Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB),
- **ACCEPTE** les orientations budgétaires 2020 prises pour le Syndicat Mixte BUCOPA,
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le  
Affichée le*

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

*SLOW*

ID : 001-250102258-20191216-DOB2020RAPPORT-DE



**SYNDICAT MIXTE**

**BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

**Rapport d'Orientation Budgétaire 2020**

## **SOMMAIRE**

<b><u>SOMMAIRE</u></b> .....	2
1) La présentation de la structure .....	3
2) Evolution financière au cours des six dernières années .....	4-6
3) Perspectives financières et budgétaires à venir / DOB .....	7-8

## **1) Présentation de la structure**

Le Syndicat Mixte créé en 1998 par arrêté préfectoral du 01/12/1998 a pour vocation unique l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Il compte depuis sa création 1,5 ETP réparti de la façon suivante, 1 ETP de Chef de projet et 0,5 ETP d'assistante administrative.

Il regroupe quatre communautés de communes : la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la communauté de communes de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon, la communauté de communes de la Côtière à Montluel et la communauté de communes de Miribel et du Plateau ; représentant 139 694 habitants (dernier recensement). Les membres du syndicat mixte participent financièrement à hauteur de 1 € par habitant.

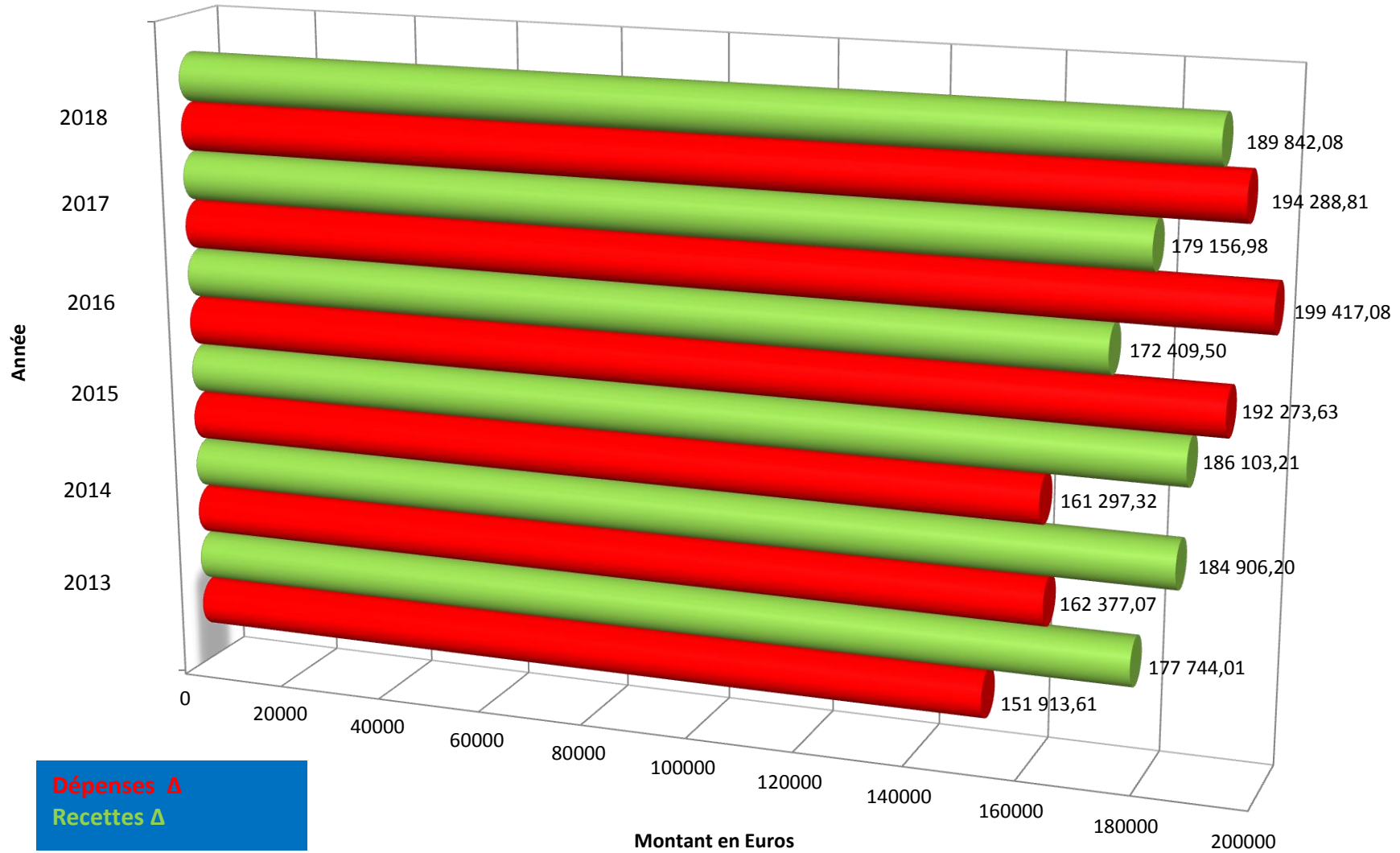
Il bénéficie par ailleurs ponctuellement de dotations ou subventions d'autres collectivités : Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat, subvention du Conseil départemental de l'Ain, etc.

Globalement le budget de la structure est stable. On constate cependant un déficit structurel de fonctionnement compensé actuellement par le report de clôture excédentaire.

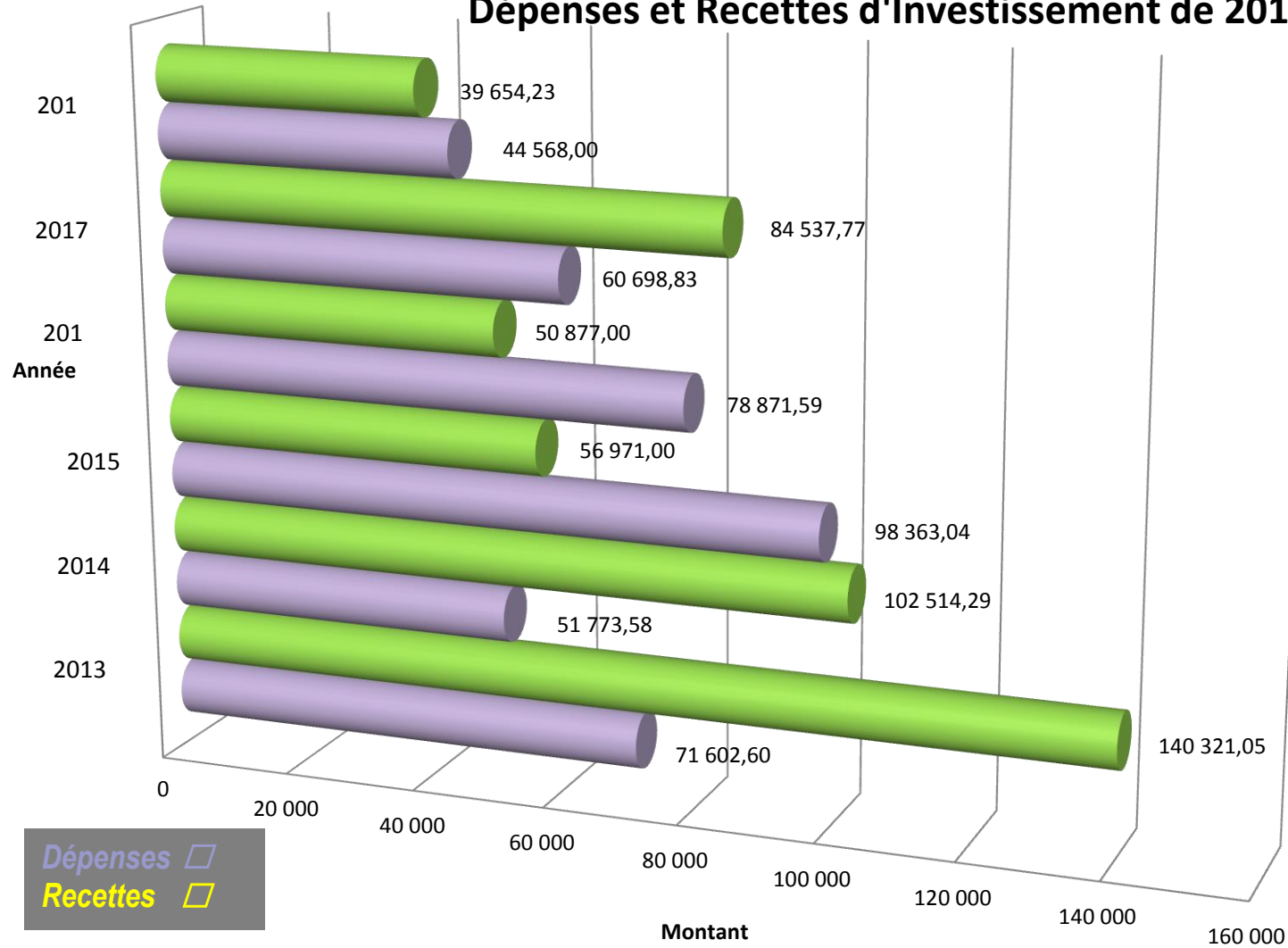
**2) Evolutions financières au cours des six dernières années**

Année	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE
CA 2013	151 913,61	177 744,01	+ 25 830,40	71 602,60	140 321,05	+ 68 718,45
CA 2014	162 377,07	184 906,20	+ 22 529,13	51 773,58	102 514,29	+ 50 740,71
CA 2015	161 297,32	186 103,21	+ 24 805,89	98 363,04	56 971,00	- 41 392,04
CA 2016	192 273,63	172 409,50	- 19 864,13	78 871,59	50 877,00	- 27 994,59
CA 2017	199 417,08	179 156,98	-20 260,10	60 698,83	84 537,77	+ 23 838,94
CA 2018	194 288,81	189 842,08	-4 446,73	44 568,00	39 654,23	-4 913,77

## Dépenses et Recettes de Fonctionnement de 2013 à 2018



### Dépenses et Recettes d'Investissement de 2013 à 2018



### **3) Perspectives financières et budgétaires à venir**

Le programme de travail du syndicat mixte BUCOPA s'adaptera au renouvellement des instances du syndicat mixte à la suite des élections municipales de mars 2020.

Il s'agira en effet de poursuivre les actions engagées pour poursuivre la mise en œuvre du SCoT tout en prévoyant des actions spécifiques à destination des nouveaux élus.

A ce titre, les perspectives financières concerneront les actions suivantes :

- **Poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère.**

Le syndicat mixte BUCOPA poursuivra son partenariat avec le CAUE en 2020 avec l'élaboration d'un programme de travail dans le prolongement de celui entamé en 2019 et s'attachera à tenir compte de l'installation des nouveaux élus.

#### I. SENSIBILISATION DES NOUVEAUX ELUS

Mise en place d'actions de sensibilisation à l'attention des élus et techniciens sur les thèmes fédérateurs tels que le traitement qualitatif des ZAE, l'intégration au tissu urbain existant de nouveaux programmes d'habitation, optimisation foncière et gestion de la densité...

#### II. PRÉSENTATION AUX INTERCOMMUNALITÉS

Présentation de la charte et des cahiers de recommandations dans chacune des 4 intercommunalités membres du BUCOPA et définition des modalités d'une prestation d'accompagnement des différents services ADS.

Coût global maximal de la convention 9 000 € TTC, en fonction des interventions réellement effectuées selon les modalités d'une convention prochainement signée.

- **Finalisation d'outils de suivi et d'évaluation du SCoT**

Cette mission sera finalisée au premier trimestre 2020, le syndicat mixte BUCOPA sera alors doté d'outils de suivi et d'analyse de l'évolution du territoire et les effets réels ou supposés de la mise en œuvre du SCoT. Cette dernière partie de mission aura un coût de 5 000 € HT.

- **Séminaire de présentation et d'acculturation aux enjeux du SCoT** et de sa mise en œuvre au travers des documents d'urbanisme locaux, pour un coût estimé à 3 500 € HT.



	Fonctionnement	DOB 2020	Comparatif BP 2019
	<i>Recettes</i>		
74	Dotations et participations : Contributions des 4 intercommunalités	143 507	143 507
	Reversement OT mise à disposition 0.45 ETP	16 000	15 200
77	Amortissement des subventions perçues	26 951	26 951
002	Résultat antérieur reporté	64 237	64 237
	<i>Dépenses</i>		
011	Charges générales	40 000	68 015
012	Charges du personnel	112 000	113 060
65	Autres charges de gestion courante	20 000	20 650
68	Dotations aux amortissements	35 600	33 160
	<b>Investissement</b>		
	<i>Recettes</i>		
28	Amortissements	35 600	33 160
10	FCTVA	2 889	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	70 923	70 923
	<i>Dépenses</i>		
13	Subventions	26 951	26 951
20	Immobilisations incorporelles	25 000	57 250
21	Immobilisations corporelles	3 000	15 000